



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2012

Ordre du jour :

1. Rapport sur la Session annuelle 2012 de la Conférence parlementaire sur l'OMC (MM. Boden et Braz)
2. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 17 au 23 novembre 2012
3. Présentation de dossiers européens:

COM(2012) 435: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES COMPTES DÉFINITIFS DES 8e, 9e ET 10e FONDS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT - EXERCICE 2011

Rapporteur: M. Angel

COM(2012) 446: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. La protection sociale dans la coopération au développement de l'Union européenne

Rapporteur: M. Oberweis

COM(2012) 492: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures

Rapporteur: M. Angel

COM(2012) 586: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL - L'APPROCHE DE L'UE SUR LA RÉSILIENCE: TIRER LES LEÇONS DES CRISES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Rapporteur: M. Oberweis

COM(2012) 581: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION (IAP) CADRE FINANCIER INDICATIF PLURIANNUEL RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE 2013

Rapporteur: M. Angel

COM(2012) 590 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL - Fiche financière accompagnant le règlement (UE) n° 1168/2011 sur la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)
Rapporteur: M. Braz

COM(2012) 600 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Stratégie d'élargissement et principaux défis 2012-2013
Rapporteur: M. Angel

COM(2012) 601 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL relative aux principales conclusions du rapport global de suivi sur le degré de préparation de la Croatie en vue de son adhésion à l'UE
Rapporteur: M. Angel

COM(2012) 602 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur une étude de faisabilité concernant un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo
Rapporteur: M. Angel

JOIN(2012) 28 : RAPPORT CONJOINT AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Mise en œuvre du programme d'action pour le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE
Rapporteur: M. Hauptert

4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Félix Eischen, Mme Marie-Josée Frank, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Norbert Hauptert, Vice-Président de la commission

*

1. **Rapport sur la Session annuelle 2012 de la Conférence parlementaire sur l'OMC (MM. Boden et Braz)**

M. Boden informe que la Conférence parlementaire sur l'OMC est organisée

conjointement avec le Parlement européen et l'Union interparlementaire. Le document final réitère que l'OMC aurait fort à gagner à posséder une dimension parlementaire concrète et forte, les Parlements ayant vocation à exercer un droit de regard sur les négociations commerciales internationales et à veiller à leur transparence et leur équité. Le document final retient la préoccupation des Parlementaires, étant donné les perspectives économiques incertaines, par la montée progressive des mesures protectionnistes. L'importance d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles en tant que facteur de croissance économique a été attestée durant la crise financière et économique mondiale. Les Parlementaires ont également commenté les négociations du Cycle de Doha. Ont notamment été critiquées les attitudes de la Chine et des Etats-Unis qui bloqueraient un accord. Des négociations bilatérales se sont installées en parallèle, ayant des résultats moins favorables. La Conférence des ministres a envisagé en décembre 2012 d'abandonner le système « single undertaking » pour permettre de conclure des accords sur des sujets à part. Cette approche peut permettre d'arriver à des améliorations concrètes en ce qui concerne le négoce transfrontalier, le secteur agricole et les services. Un panel de douze experts analysera les possibilités de surmonter les barrières existantes. Le projet de document final avait fait la distinction entre les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire. Sous la pression de certains pays, dont la Chine, le Brésil et l'Inde, cette distinction a été abandonnée.

Débat

Le membre du Parlement européen se demande pourquoi l'Union européenne n'arrive pas à convaincre les pays ACP de former un bloc commun, les positions exprimées dans les discours étant souvent très proches. Le Brésil dispose de négociateurs très flexibles et efficaces, de sorte que la jonction entre les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire a été faite, ce qui a empêché d'arriver à un accord à Hong Kong. La conclusion d'un accord de partenariat économique (APE) avec les pays ACP incluant une dimension d'aide au développement échoue parce que certains pays préfèrent leur statut actuel qui permet le commerce de « tout sauf les armes ».

2. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 17 au 23 novembre 2012

La liste des documents est adoptée.

Sont nommés rapporteurs :

- M. Hauptert pour le document COM(2012) 686,
- M. Angel pour le document COM(2012) 678.

3. Présentation de dossiers européens:

COM(2012) 435: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES COMPTES DÉFINITIFS DES 8e, 9e ET 10e FONDS EUROPÉENS DE DÉVELOPPEMENT - EXERCICE 2011

Rapporteur: M. Angel

Le rapporteur fait savoir qu'il s'agit d'un document très technique incluant une certification des comptes. Le Fonds européen de développement (FED) est le principal instrument dont l'Union dispose pour apporter son aide en matière de coopération au développement aux États d'Afrique, des Caraïbes et du

Pacifique (ACP) et aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Il n'est pas financé par le budget de l'Union européenne, mais par les États membres. Le FED est soumis à son propre règlement financier et dirigé par un comité spécifique. L'exécution financière des opérations réalisées avec les ressources du FED incombe à la Commission européenne alors que la facilité d'investissement est gérée par la Banque européenne d'investissement (BEI). Le rapporteur rappelle que des discussions sont en cours pour intégrer le FED dans le budget de l'Union européenne, proposition qui ne se réalisera pas pour le 11^e FED (2014 – 2019) qui restera intergouvernemental.

Les dépenses opérationnelles du FED se présentent sous différentes formes, en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés (gestion centralisée, décentralisée ou conjointe avec des organisations internationales). Les différents acteurs financiers sont l'ordonnateur délégué responsable pour l'ensemble du processus de gestion, le Chef de la délégation de l'Union européenne qui est un agent de liaison local entre la Commission européenne et les autorités nationales ou régionales sur le terrain, l'ordonnateur national dans le pays bénéficiaire qui est un haut fonctionnaire nommé par le gouvernement de chaque Etat ainsi que le comptable qui exécute les ordres de paiement et de recouvrement établis par les ordonnateurs.

Le Luxembourg a contribué 0,29% au 10^e FED. En 2011, la contribution s'élevait à 51 millions d'euros.

COM(2012) 446: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS. La protection sociale dans la coopération au développement de l'Union européenne
Rapporteur: M. Oberweis

Le rapporteur fait remarquer que dans le cadre de sa stratégie 2020, l'Union européenne se penche également sur la protection sociale. Le présent document inclut la protection sociale dans la politique de coopération au développement de l'Union européenne. Alors que la cible du premier objectif du millénaire pour le développement (OMD) qui consiste à réduire de moitié la proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême est en passe d'être atteinte, de nombreux ménages restent vulnérables et vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté extrême. La communication de la Commission européenne tente d'expliquer en quoi la protection sociale contribue au développement inclusif et durable et quel rôle la coopération au développement de l'UE peut jouer pour appuyer le renforcement des politiques et des systèmes de protection sociale. La protection sociale a notamment le rôle d'augmenter l'accès aux services publics, ce qui améliore la santé, l'éducation et la nutrition des personnes qui travaillent et de leurs enfants, favorise la participation des pauvres à l'économie et accroît la productivité du travail. L'Union européenne devrait soutenir le développement de politiques et de programmes nationaux de protection sociale, comprenant des seuils de protection sociale, tout en cherchant à promouvoir les bonnes pratiques dans les domaines de la formulation des politiques et de l'élaboration et de la mise en place de systèmes de protection sociale. L'UE devrait également veiller à ce que les questions liées au genre soient prises en compte dans la conception des politiques et programmes de protection sociale.

Le rapporteur insiste au fait qu'il est important que la politique d'aide au développement de l'Union européenne se concentre sur le continent africain,

d'autres acteurs globaux se penchant surtout sur l'Asie et l'Amérique latine.

Débat

Le membre du Parlement européen fait savoir que certains pays comme p. ex. le Malawi disposent d'un système de protection sociale. Il fait observer qu'il manque plutôt d'assistance technique que de fonds financiers, ces derniers devant surtout provenir de l'intérieur des pays et non pas de l'extérieur. L'aspect de l'assistance technique devrait également guider les programmes de « phasing out ».

COM(2012) 492: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures

Rapporteur: M. Angel

Le document met l'accent sur l'importance de la société civile dans le domaine des relations extérieures. En exprimant les préoccupations des citoyens, les organisations de la société civile ont leur place dans la sphère publique, où elles portent des initiatives qui renforcent la démocratie participative. Dans un paysage international en pleine évolution et compte tenu des politiques extérieures de l'UE, les propositions formulées dans la présente communication visent à renforcer les relations de l'Union avec les organisations de la société civile et à les adapter aux défis actuels et à venir. Il est proposé d'élaborer des feuilles de route par pays qui devraient définir les objectifs à long terme de la coopération de l'UE avec les organisations de la société civile et englober à la fois le dialogue et l'appui opérationnel.

Débat

Un membre de la commission souligne l'importance des exemples cités dans le présent document et la nécessité d'insister sur une gouvernance démocratique dans les pays ACP. Le rapporteur propose d'intégrer des remarques allant dans ce sens dans son rapport oral sur le projet de loi portant approbation de l'accord de Cotonou.

COM(2012) 586: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL - L'APPROCHE DE L'UE SUR LA RÉSILIENCE: TIRER LES LEÇONS DES CRISES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Rapporteur: M. Oberweis

Les crises alimentaires récentes et récurrentes dans la région du Sahel et dans la Corne de l'Afrique, où plus de 30 millions de personnes souffrent de la faim, ont mis en lumière la nécessité d'élaborer une approche systématique à long terme en vue de renforcer la résilience des pays et des populations vulnérables, c'est-à-dire leur capacité à résister, à s'adapter et à récupérer rapidement à la suite de crises et de chocs. Dans une approche de longue haleine, il s'agit de mettre en œuvre des systèmes d'alerte précoce aux crises, d'anticiper les crises en évaluant les risques et de mettre l'accent sur la prévention et la capacité de réaction.

COM(2012) 581: COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT

EUROPÉEN ET AU CONSEIL INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION (IAP) CADRE FINANCIER INDICATIF PLURIANNUEL RÉVISÉ POUR LA PÉRIODE 2013

Rapporteur: M. Angel

L'aide de préadhésion est un instrument destiné aux pays candidats (Croatie, ARYM, Islande, Monténégro, Serbie, Turquie) et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo). Les données chiffrées pour la période commençant en 2008 ont été calculées sur la base de dotations par habitant, qui ont été citées par le passé en tant qu'indicateur indirect des besoins et de l'impact. Une autre composante couvre les cinq volets suivants: aide à la transition et renforcement des institutions; coopération transfrontalière; développement régional; développement des ressources humaines et développement rural. Le document renseigne sur les montants perçus par les différents pays concernés.

COM(2012) 590 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL - Fiche financière accompagnant le règlement (UE) n° 1168/2011 sur la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)

Rapporteur: M. Braz

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

COM(2012) 600 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL Stratégie d'élargissement et principaux défis 2012-2013

Rapporteur: M. Angel

La présente communication dresse un bilan du programme d'élargissement actuel de l'Union européenne. Elle recommande d'entamer des négociations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine, de donner le statut de candidat sous réserve de la réalisation de certaines réformes à l'Albanie et de conclure un accord de stabilisation et d'association (ASA) avec le Kosovo. Des négociations d'adhésion ont été entamées avec le Monténégro. La Serbie a obtenu le statut de candidat en février 2012. Les négociations d'adhésion avec l'Islande progressent bien. Un agenda positif a été établi en ce qui concerne la Turquie.

La Commission européenne recommande de se concentrer sur certains éléments, dont l'exercice de l'Etat de droit, la liberté d'expression et la consolidation de la stabilité économique. Elle recommande en outre que les problèmes bilatéraux soient résolus avant que des négociations d'adhésion soient entamées.

COM(2012) 601 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL relative aux principales conclusions du rapport global de suivi sur le degré de préparation de la Croatie en vue de son adhésion à l'UE

Rapporteur: M. Angel

La présente communication résume les principales conclusions du rapport global de suivi qui évalue les progrès réalisés par la Croatie entre octobre 2011 et septembre 2012 dans ses préparatifs en vue de l'adhésion,

contient une évaluation générale de son degré de préparation et souligne les domaines où des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que la Croatie soit prête à assumer son statut d'État membre le 1^{er} juillet 2013. Le rapport évalue le degré de préparation de la Croatie sur la base des critères politiques et économiques de l'adhésion et de l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre l'acquis de l'UE, comme prévu par le Conseil européen de Copenhague en 1993.

La Croatie continue de remplir les critères politiques. Dans tous les domaines couverts par les critères politiques (existence d'institutions stables garantissant la démocratie, primauté du droit, droits de l'homme, et respect des minorités et leur protection), les travaux se sont poursuivis et les résultats commencent à être tangibles.

En ce qui concerne les critères économiques, la Croatie est une économie de marché viable. Une mise en œuvre dynamique des réformes structurelles auxquelles il est nécessaire de procéder d'urgence devrait permettre à la Croatie de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union à court terme.

Débat

Un membre de la commission s'enquiert des problèmes bilatéraux de la Serbie avec certains de ses pays voisins. Le rapporteur répond que l'Union européenne a mis un accent sur la réconciliation et la bonne coopération avec le Tribunal de La Haye. Le membre du Parlement européen présent ajoute que l'évolution des pays des Balkans occidentaux suit une tendance positive vers des rapports civilisés.

COM(2012) 602 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur une étude de faisabilité concernant un accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo **Rapporteur: M. Angel**

La Commission européenne proposera des directives de négociation en vue de la conclusion d'un accord, lorsque le Kosovo aura pris une série de mesures concernant entre autres l'État de droit, l'administration publique, la justice, la lutte contre la corruption, le blanchissement d'argent et le terrorisme, la protection des minorités ainsi que le commerce.

Le rapporteur fait savoir que le Kosovo est reconnu par 92 pays, dont 22 États membres de l'Union.

JOIN(2012) 28 : RAPPORT CONJOINT AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Mise en œuvre du programme d'action pour le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE **Rapporteur: M. Hauptert**

L'Union européenne a mis en œuvre un exercice pilote pour tester des méthodes de travail, nouvelles et modifiées, pour renforcer la capacité de l'UE à soutenir les avancées démocratiques et concevoir une méthode pour la mise en œuvre du programme d'action. Le projet pilote a englobé le Bénin, la Bolivie, le Ghana, le Liban, l'Indonésie, le Kirghizstan, les Maldives, la

Mongolie et les Îles Salomon. Les délégations de l'UE ont été invitées à recenser les activités de soutien à la démocratie, les parties prenantes (pouvoirs publics, institutions démocratiques, société civile et politique) et les donateurs actifs dans le domaine du soutien à la démocratie, en rendant compte de la coopération existante et de son impact. En février 2012, chacune des neuf délégations pilotes avait présenté un rapport.

La mise en œuvre de l'exercice pilote a déjà produit les résultats ci-après:

- une cohérence accrue entre divers instruments financiers et d'autres outils,
- une plus grande légitimité de la fonction de coordination de chaque délégation dans un domaine politiquement sensible,
- une valeur ajoutée, du fait de l'accent plus généralement mis sur la démocratie dans les rapports,
- une valeur ajoutée en termes d'informations, de complémentarité et de synergies avec les travaux de l'UE concernant les stratégies en matière de droits de l'homme,
- une valeur ajoutée pour les dialogues et la programmation, notamment pour la programmation conjointe entre l'UE et les États membres.

En ce qui concerne les résultats intermédiaires sur les questions de fond, le rapport soulève que dans de nombreuses démocraties, les structures de pouvoir traditionnelles (anciens de la tribu, familles féodales et clans, chefs) subsistent parallèlement aux structures démocratiquement élues et aux institutions publiques, tel le pouvoir judiciaire. Comprendre ces structures de pouvoir traditionnelles est indispensable pour améliorer la capacité de l'UE à leur faire intégrer les systèmes et institutions démocratiques. Il en va de même pour les dispositifs constitutionnels, les systèmes électoraux et leurs origines sociologiques et historiques, qui peuvent expliquer pour une grande part les distorsions et les déséquilibres dans les rapports de force entre les différentes institutions de l'État.

A travers de différents instruments, l'Union européenne adopte une démarche de soutien à la démocratie. Parmi les résultats obtenus en 2011 figurent:

- des changements législatifs (nouvelles lois électorales en Moldavie et réforme électorale en Afghanistan);
- une participation accrue des groupes sous-représentés à la vie politique (les femmes en Azerbaïdjan et au Ghana, les jeunes au Kirghizstan et les communautés indigènes en Bolivie);
- la préservation de la liberté d'expression et de la liberté de la presse (en Côte d'Ivoire);
- le renforcement de la confiance dans les processus électoraux (au Bangladesh et en Côte d'Ivoire); et
- l'amélioration de l'information, ainsi que du suivi et de la transparence des activités politiques (aux Philippines).

Le rapport mentionne ensuite le programme pour le changement dans le cadre de la politique de voisinage et les éléments afférents du cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020. Il recommande d'achever le processus pilote en finalisant le profil de la démocratie et l'analyse des lacunes dans les neuf pays pilotes et en s'entendant avec les parties prenantes sur les domaines se prêtant à une coopération réciproque. L'exercice pilote montre qu'il est nécessaire de concevoir de nouvelles méthodes pour mieux comprendre la transition et les autres processus politiques.

Débat

En ce qui concerne les perspectives financières, le membre du Parlement européen présent informe que le Président du Conseil vient d'annoncer une coupure des fonds destinés à la politique extérieure par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne. Il informe sur la complexité des discussions qui se tiennent actuellement dans ce contexte au niveau européen.

Il ressort de la discussion que l'aide à des pays tiers peut être suspendue pour sanctionner le non respect de certaines dispositions en vue d'augmenter la démocratie.

4. Divers

La commission convient de traiter la demande du groupe politique « déi gréng » concernant le Conseil national de la Résistance iranienne lors d'une prochaine réunion de la commission.

Luxembourg, le 16 janvier 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Vice-Président,
Norbert Hauptert